



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

## AVIS AU PUBLIC

### en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le dossier relatif au

**projet d'aménagement particulier « Brill 2.0 »,  
portant sur une partie de la parcelle n°541/7512, adjacente à la Cité am Wénkel,  
au lieu-dit « Brill », section A de Bertrange,  
présenté par le bureau d'architectes Schumacher Schmiz S.à r.l.  
pour le compte de la société Baumeister-Haus Luxembourg S.A.**

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la Commune de Bertrange pendant la **période du 04.10.2024 au 04.11.2024** inclusivement. Le même avis est publié dans les journaux TAGEBLATT, LUXEMBURGER WORT, LE QUOTIDIEN, ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK et L'ESSENTIEL en date du 4 octobre 2024 et sur le site internet communal [www.bertrange.lu](http://www.bertrange.lu).

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collègue échevinal de la Commune de Bertrange **avant le 05.11.2024**, à peine de forclusion.

Bertrange, le 4 octobre 2024

Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire